

Source :

<http://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-Une-erreur-de-reglage-non-detectee-pendant-plus-de-4-ans>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Une erreur de réglage non détectée pendant plus de 4 ans**

21 septembre 2017

France : Blayais : Une erreur de réglage non détectée pendant plus de 4 ans

Le 17 août 2017, l'exploitant réalise qu'une erreur a été commise sur un tableau électrique du réacteur 4 : un relais a été mal réglé lors de la dernière intervention de maintenance sur celui-ci, le 22 avril 2013. Soit plus de 4 ans pour détecter cette erreur, 4 ans durant lesquels le relais ne fonctionnait pas normalement, affectant ainsi le système de protection de surintensité du tableau électrique concerné. L'évènement a été déclaré le 21 septembre par l'exploitant au niveau 1, à la fois pour défaut de réglage et pour détection tardive. L'ASN dans son avis publié le 29 septembre livre un peu plus d'informations et confirme le classement au niveau 1 pour non respect des règles générales d'exploitation.

Ce que dit EDF :

Le 22/09/17

Défaut de réglage d'un relais électrique

Le 17 août 2017, dans le cadre de la Visite Partielle [1] de l'unité de production n°4, un contrôle de maintenance préventive visant à vérifier le bon fonctionnement d'un système de protection de surintensité d'un tableau électrique est réalisé (partie non nucléaire des installations). **Au cours de ce contrôle, les techniciens de la centrale détectent un défaut de réglage sur un relais électrique.**

Ce défaut de réglage remonte au 22 avril 2013 lors d'une précédente opération de maintenance où le relais avait été changé.

Dès la détection de cet événement, les techniciens ont procédé à la remise en conformité du relais, ce qui lui a permis de retrouver son fonctionnement normal.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations.

Toutefois, le **défaut de réglage et sa détection tardive** ont conduit la direction de la centrale à **déclarer** à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, **le 21 septembre 2017**, un événement au **niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-blayais/actualites/defaut-de-reglage-d-un-relais-electrique>

Ce que dit l'ASN :

Le 29/09/17

Erreur de réglage du système de protection d'un tableau de distribution électrique de tension 6,6 kV

Le 21 septembre 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire du Blayais a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à une erreur de réglage du système de protection d'un tableau de distribution électrique de tension 6,6 kV.

Les centrales nucléaires comportent de nombreux équipements nécessitant une alimentation électrique. La distribution de l'électricité nécessaire à leur fonctionnement est assurée via des tableaux électriques dont les niveaux de tension vont de 30 V à 6,6 kV.

Afin de protéger les tableaux électriques contre les effets d'une éventuelle surintensité, des relais de protection permettent de commander l'ouverture de disjoncteurs en cas de défaut électrique.

Les règles générales d'exploitation des centrales nucléaires imposent que les tableaux de distribution électrique de tension 6,6 kV soient opérationnels à tout moment, ce qui signifie notamment qu'ils disposent de leurs systèmes de protection contre une éventuelle surintensité électrique.

Le 8 août 2017, le réacteur 4 est à l'arrêt dans le cadre de son arrêt programmé pour maintenance et rechargement en combustible. L'exploitant procède au contrôle du réglage d'un relais de protection d'un tableau de distribution électrique de tension 6,6 kV. Lors de ce contrôle, il constate une **erreur de réglage** de ce relais de protection, qui ne permet pas de protéger correctement le tableau électrique et les équipements qu'il alimente contre une éventuelle surintensité. **Cette erreur remonte à la dernière opération de maintenance réalisée sur le matériel en avril 2013**. Dès la détection de l'écart, le réglage du relais de protection est corrigé par l'exploitant.

Cette erreur de réglage n'a pas provoqué de dysfonctionnement de l'installation, en l'absence de défaut électrique nécessitant le bon fonctionnement du relais de protection du tableau électrique.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation. Toutefois, compte tenu de **non-respect des règles générales d'exploitation, il a été classé au niveau 1** de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Erreur-de-reglage-du-systeme-de-protection-d-un-tableau-de-distribution-electrique-de-tension-6-6-kV>

Notes

[1] Visite Partielle : opération de maintenance programmée d'une unité de production